Publication électronique : le 3 Octobre 2025



DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

ARRETE DU PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Interruption de la Circulation
LA ROUTE DEPARTEMENTALE D163
au territoire de la commune de BILLY-BERCLAU
TRAVAUX

Démolition et reconstruction du pont-route n° 1160A Section hors agglomération du 06 octobre 2025 au 03 avril 2026

Le Président du Conseil départemental,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu le Règlement Général de Voirie Interdépartemental, approuvé par arrêté n°A2015-01, en date du 21 septembre 2015 par Monsieur le Président du Conseil départemental,

Vu l'arrêté ministériel du 24 novembre 1967 sur la signalisation routière modifié par des arrêtés subséquents,

Vu l'Instruction Interministérielle sur la Signalisation Routière,

Considérant la demande du 12/09/2025, par laquelle le Conseil départemental du Pas de Calais, service Ouvrage d'Art, fait connaître le déroulement des travaux de Démolition et reconstruction du pont-route n° 1160A par les entreprises DEMOUY et RAMERY TP, du 06 octobre 2025 au 03 avril 2025,

Considérant que pour assurer la sécurité des usagers du domaine public routier départemental, la réalisation des travaux de Démolition et reconstruction du pont-route n° 1160A, va nécessiter une interruption de la circulation sur la route départementale D163 du PR 8+590 au PR 9+75 côtés droit et gauche, hors agglomération, du 06 octobre 2025 au 03 avril 2026, et qu'il convient de prendre des mesures pour faciliter l'exécution des travaux et de prévenir les accidents,

Considérant l'avis de Messieurs les Maires des communes de BILLY-BERCLAU, DOUVRIN, WINGLES, MEURCHIN, CARVIN, BAUVIN et ANNOEULLIN et de Messieurs les Présidents de la Métropole Européenne de Lille et du SIZIAF,

Considérant les avis défavorables des Communes de PROVIN et CARNIN au projet de déviation et que cet avis, facultatif et simple, ne comporte aucun motif tiré de la sécurité des usagers de la route ou tout autre motif de nature à faire peser un doute sur l'opportunité du tracé proposé,

Considérant l'information faite auprès de Monsieur le Commissaire de Police de BETHUNE,

***** ARRETE

ARTICLE 1: La circulation sera interdite temporairement sur la route départementale D163 du PR 8+590 au PR 9+75 côtés droit et gauche, hors agglomération, sur le territoire de la commune de BILLY-BERCLAU, du 06 octobre 2025 au 03 avril 2026, pour permettre l'exécution des travaux susvisés.

ARTICLE 2: Un itinéraire conseillé de déviation sera mis en place par : "D163, zone SIZIAF, N47, RD165, M41B, D39, M39 (ex D39)" sur les communes de BILLY-BERCLAU, DOUVRIN, WINGLES, MEURCHIN, CARVIN, CARNIN, PROVIN, BAUVIN et ANNOEULLIN",

ARTICLE 3: Les panneaux de signalisation réglementaire seront posés par les soins et aux frais de l'entreprise chargée de l'exécution des travaux, aux extrémités des sections fermées et sur l'itinéraire conseillé de déviation, conformément aux prescriptions de l'Instruction Interministérielle sur la Signalisation Routière (arrêté du 24 novembre 1967 modifié) explicitées par la Maison du Département Aménagement et Développement Territorial de l'Artois,

ARTICLE 4 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 5:

- Madame la Directrice Générale des Services du Département,
- Madame la Directrice de la Maison du Département Aménagement et Développement Territorial de l'Artois,
- Monsieur le Responsable de l'Entreprise chargée des travaux,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des Actes Administratifs du Département et affiché au siège du Département du Pas-de-Calais.

Pour le Président du Conseil départemental,

Le 2 octobre 2025

Signé électroniquement par Gerard FREVILLE ORDONNATEUR



DIRECTION DE LA MOBILITÉ ET DU RÉSEAU ROUTIER

SERVICE DES OUVRAGES D'ART

BUREAU DES OUVRAGES D'ART NEUFS

ROUTE DEPARTEMENTALE 163

Commune BILLY-BERCLAU

RECONSTRUCTION DE L'OA 1160A SUR LE FLOT DE WINGLES

PLAN DE SITUATION ET DE DEVIATION

D.M.R.R / B.M.O.A	D.M.R.R / S.O.A			ENTREPRISE	=
Le Chef du Bureau des Ouvrages d'art Neufs	Le Chef du Service des Ouvrages d'Art				
X. HERVAIS	O. L	ANOIX			
À ARRAS LE:	À ARRAS LE:				
MODIFICATIONS					
n° de CLASSEMENT ECHELLE :		DATE : mai 2025		n° de PIECE :	7

